

Lettre ressaisie pour une meilleure lisibilité.

Paris, le 26.08.1942

À Monsieur le Préfet
Service des camps de concentration
Préfecture de Police - Paris

Monsieur le Préfet,

Je sollicite de votre haute bienveillance de bien vouloir examiner mon cas et de donner suite à ma demande.

Ma mère, Gitla Loterman, polonaise, a été arrêtée lors des rafles visant les Juifs étrangers. Les agents chargés de l'arrestation ont voulu me laisser mon petit frère en garde, 3 ans ½, français comme moi, mais l'enfant s'est accroché à sa mère, celle-ci était affolée, bref elle a emmené l'enfant pensant me le rendre quelques heures après.

Maintenant cela fait quelques semaines que ma mère a été déportée ; l'enfant se trouve seul à Drancy et je suis sans nouvelles.

Je travaille, suis Française, je suis restée seule au logis familial et désire ardemment avoir mon petit frère. Je vous supplie, M. le Préfet, de faire quelque chose pour cet enfant, c'est dans son intérêt et ce serait ma seule consolation.

Voici mes renseignements :

Suzanne Loterman, 24 rue Victor-Massé, Paris 9e, Française, née à Paris le 28 avril 1923 ; je travaille 58 rue de la Boétie, Direction de la Laine comme sténo-dactylo

Et réclame mon petit frère :

Jean-Claude Loterman, Français, né à Paris le 13 octobre 1938, a été opéré récemment de l'otite par le Dr Marteret, cité Malesherbes, Paris 9e, l'enfant est actuellement seul au camp de Drancy.

M. le Préfet, c'est un enfant fragile, je suis sa grande sœur, je n'ai que lui, je suis comme sa mère et tout mon espoir est d'avoir cet enfant. Ayez pitié de lui.

Dans l'attente d'une suite très prochaine qui, je l'espère, sera satisfaisante, veuillez agréer, M. le Préfet, l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

Sarah-Suzanne Loterman